

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mai 2021

N° 139/05/2021 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZAC BAS PAYS

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 31 mai à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 25 mai 2021.

Présents Titulaires : 41

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Axel de LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Pauline FORESTIE, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jean-François GARRIGUES à Marie-Claude BERLY, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

Absent Excusé : 1

Monsieur, Thierry DEVILLE.

Conformément aux dispositions du CGCT, Monsieur Thierry DEVILLE, Président, est sorti et n'a pas participé au vote

**Monsieur Axel de LABRIOLLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°314 du 17 décembre 2019 portant « Exercice 2020 – Budget Primitif Annexe ZAC Bas Pays»,

Vu la délibération n°182 du 9 juillet 2020 portant « Exercice 2020 – Budget Supplémentaire – Budget Annexe ZAC Bas Pays »,

Vu la délibération n°301 du 17 décembre 2020 portant « Exercice 2020 – Décision Modificative n°2 Budget Annexe ZAC Bas Pays»,

Le Compte Administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire.

On recense dans ce Compte Administratif les principaux mouvements suivants :

En section de fonctionnement

On note en dépenses :

- Le poste des intérêts de la dette en baisse par rapport à 2019 (252 247 €).
- Des charges à caractère général pour un montant total de 1 144 054 € retraçant principalement les travaux d'aménagement sur le chemin Saint Pierre ainsi que l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement des bassins de rétention.

Les recettes de fonctionnement sont principalement des participations des constructeurs aux équipements publics (83 850 €) et de produits exceptionnels à hauteur de 114 421 €.

A l'intérieur de la section de fonctionnement, on note des recettes et dépenses d'ordre budgétaire liées à la comptabilité de stock. En dépense, on note un montant de 374 411 € relatives aux charges financières (252 247 €) ainsi que l'écriture de diminution de l'Actif suite aux cessions pour un montant de 122 164 €. En recette d'ordre budgétaire, on retrouve un montant de 1 607 515 € pour valoriser notamment la variation de l'Actif.

En section d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent principalement le remboursement du capital de la dette 2020 (303 996 €).

Les recettes d'investissement retracent essentiellement l'écriture comptable du résultat d'investissement reporté d'un montant de 369 214 €.

Des dépenses d'ordre budgétaire liées à la comptabilité de stock pour un montant de 1 355 269 € relatives principalement aux charges financières pour un montant de 252 247 € et aux travaux d'aménagement et d'acquisition de terrain pour un montant de 1 103 021 €.

Des recettes d'ordre budgétaire liées à la comptabilité de stock pour un montant de 122 165 € relatives aux cessions effectuées.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 26 mai 2021,

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2020, Décisions Modificatives de l'exercice 2020 considéré,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter les résultats de l'exercice 2020 suivants :

BUDGET ANNEXE BAS-PAYS

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 799 317,68	1 813 691,53	14 373,85
	Section d'investissement	1 659 264,53	122 164,59	-1 537 099,94
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)			
	Report en section d'investissement (001)		369 214,09	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		3 458 582,21	2 305 070,21	-1 153 512,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		1 153 512,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 799 317,68	1 813 691,53	14 373,85
	Section d'investissement	1 659 264,53	1 644 890,68	-14 373,85
	TOTAL CUMULE	3 458 582,21	3 458 582,21	0,00

DETAIL DES RESTES A REALISER			
Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 153 512,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 153 512,00

- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence de Monsieur Le Président, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopter le Compte Administratif 2020.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 42 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **07 JUIN 2021**

De sa publication et/ou affichage le : **07 JUIN 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 mai 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE



